

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/024 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES N° 09/DAG/OO/008 ET N° 09/DAG/OO/009 RELATIFS A LA LOCATION, LA MISE EN PLACE ET LA MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 09/DAG/OO/008 relatif à la location, la mise en place et la maintenance d'un matériel de reprographie destiné au service de la reprographie, avec la société TNB sise résidence Prince Impérial, cours Prince Impérial à Ajaccio pour un montant total de 7 002,66 € HT, soit 8 375,18 € TTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 09/DAG/OO/009 relatif à la location, la mise en place et la maintenance de trois matériels destinés aux divers services de la Collectivité Territoriale de Corse, avec la société COPIE CONFORME sise Route Nationale 193, Route de Porticcio à Ajaccio pour un montant total de 810,48 € HT, soit 969,32 € TTC.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Avenant n° 1 aux marchés n° 09/DAG/OO/008 et n° 09/DAG/OO/009 relatifs à la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie destinés aux services de Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n° 1 aux marchés n° 09/DAG/OO/008 et n° 09/DAG/OO/009 relatifs la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie destinés aux services de Collectivité Territoriale de Corse.

I - NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit de mettre à la disposition des directions concernées, des photocopieurs nécessaires à l'exécution des travaux de reprographie.

Les marchés précités concernent la location, la mise en place des équipements neufs ainsi que leur maintenance.

La maintenance inclut le dépannage, le nettoyage, la réparation, le réglage, la vérification des équipements. Elle comporte également la fourniture d'une part, des pièces de rechange, quelle que soit la nature de la panne, et d'autre part le toner.

Le titulaire du marché livre et installe les équipements dans les services de la Collectivité Territoriale de Corse mentionnés ci-dessous.

II - OBJET DES MARCHES

Le marché n° 09/DAG/OO/008 a pour objet la location, l'entretien et la maintenance d'un matériel de reprographie numérique de production pour le traitement des documents en mode noir et blanc du service de reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse situé à Ajaccio.

Ce marché a été passé pour un montant total de 168 063,96 € HT, soit 201 004,50 € TTC pour 4 ans

Le marché n° 09/DAG/OO/009 concerne la location, l'entretien et la maintenance de trois matériels de reprographie numériques pour le traitement des documents en mode noir et blanc de la Direction Générale des Services de la Collectivité Territoriale de Corse, du Cabinet de l'Assemblée de Corse et du service Entretien et Exploitation des Routes de Corse-du-Sud, situés à Ajaccio

Ce marché a été passé pour un montant total de 19 451,80 € HT, soit 23 264,35 € TTC pour 4 ans.

III - DUREE DES MARCHES

La durée du marché est fixée à 4 années à compter de la date d'admission des équipements soit à compter du :

- 5 mars 2009 s'agissant du marché n° 09/DAG/OO/008,
- 6 mars 2009 concernant le marché n° 09/DAG/OO/009.

IV - OBJET DE L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES n° 09/DAG/OO/008 ET n° 09/DAG/OO/009

L'avenant n° 1 aux marchés n° 09/DAG/OO/008 et n° 09/DAG/OO/009 a pour objet de prolonger la durée d'une période de deux mois afin d'assurer une continuité des prestations jusqu'à l'entrée en vigueur des prochains marchés.

Le marché n° 09/DAG/OO/008 est donc prolongé jusqu'au 5 mai 2013 et la marché n° 09/DAG/OO/009 est prolongé jusqu'au 6 mai 2013.

Le coût de l'avenant est le suivant :

MARCHE N° 09/DAG/OO/008	COÛT MENSUEL HT	COÛT MENSUEL TTC
Location de 1 photocopieur N/B	2 218,00 €	2 652,73 €
Entretien et maintenance	1 283,36 €	1 534,90 €
TOTAL	3 501,33 €	4 187,59 €
Soit un montant total pour 2 mois, de 7 002,66 € HT - 8 375,18 € TTC		

L'avenant représente donc un coût de 4,17 % par rapport au montant total du marché.

<u>MARCHE N° 09/DAG/OO/009</u>	COÛT MENSUEL HT	COÛT MENSUEL TTC
Location de 3 photocopieurs N/B	261,49 €	312,74 €
Entretien et maintenance	143,75 €	171,92 €
TOTAL	405,24 €	484,66 €
Soit un montant total pour 2 mois, de 810,48 € HT - 969,32 € TTC		

L'avenant représente donc un coût de 4 % par rapport au montant total du marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.